



Iteuil

Madame, Monsieur,

Les activités aquatiques de l'année 2015-2016 débuteront à compter du jeudi 24 septembre 2015. Deux permanences seront assurées au complexe pour valider les inscriptions et pour la vente des tickets :

- **Le lundi 21 septembre 2015 de 15h à 20h pour les adhérents ITEUILLAIS.**
- **Le mardi 22 septembre 2015 de 15h à 20h pour les adhérents EXTERIEURS à la Commune.**

La priorité sera donnée dans l'ordre suivant :

1. Les adhérents "Iteuillais" déjà inscrits au cours de l'année 2014-2015 (par pré-inscription).
2. Les nouveaux adhérents "Iteuillais" (le 21/09/2015 au complexe sportif).
3. Les adhérents "Extérieurs" déjà inscrits au cours de l'année 2014-2015 (par pré-inscription).
4. Les nouveaux adhérents "Extérieurs" (le 22/09/2015 au complexe sportif).

LES ACTIVITES ET TARIFS

Compte tenu de la réorganisation des activités scolaires, les horaires fixés pour ces activités vous seront communiquées ultérieurement. Bien sûr, nous ferons tout notre possible pour que ces horaires correspondent, autant que faire se peut, à ceux que vous connaissiez déjà.

Vous trouverez ci-joint :

- Une fiche récapitulative et descriptive des différentes activités proposées par la municipalité d'ITEUIL.
- Une fiche de renseignements à retourner à la mairie d'ITEUIL avant le 15 septembre 2015 dûment complétée.
- Une fiche d'inscription à remettre **le jour de la permanence** accompagnée **d'un certificat médical**.
- Un calendrier des ventes de tickets pour l'année 2015 / 2016.

Vous devrez impérativement :

- Fournir un certificat médical le jour des inscriptions.
- Avoir votre ticket pour accéder au bassin à chaque séance (*Les tickets non utilisés de l'an passé seront acceptés*). **Aucune avance de tickets ne sera accordée par le MNS en cas d'oubli.**

J'attire votre attention sur le point suivant : les adhérents dont le dossier est incomplet (Fiche d'inscription + certificat médical) se verront refuser l'accès au bassin.

Compte tenu de la demande toujours croissante pour les cours d'Aquagym et d'Aqua-trouille, votre inscription sera annulée au bout de trois absences consécutives sans prévenir.

Merci de respecter toutes ces règles d'hygiène avec sérieux pour le bien être de tous les usagers adultes et enfants. Tout manquement à l'une de ces règles entrainera le refus d'accéder au bassin. Ceci, pour le confort des usagers et la santé de tous.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire
Françoise MICAULT

